

Une zone industrielle de pointe, au service de l'industrialisation togolaise



PIA
PLATEFORME INDUSTRIELLE D'ASSEMBLAGE
— TOGO —
www.pia-togo.com



Volte
PRATIQUE POUR L'ÉCOLE
Ni d'ici plus non, d'ici Volte

Site web: www.ecoetfinances.com

Prix: 300Fcf

Journal des entrepreneurs

ECO & FINANCES

Quotidien Economique du Togo- REC N°0602/11/12/19/HAAC/0643/01/08/2022/HAAC



Page 3 **Coopération**

Investir au Togo

UN ENVIRONNEMENT DES AFFAIRES FAVORABLE

Une délégation du PAM chez le Premier ministre

Le Premier ministre Victoire Tomegah-Dogbé a échangé le 19 oct...

Page 3

Préservation du patrimoine routier dans l'espace UEMOA

Les ministres en charge des transports et des infrastructures en conclave à Lomé

Les experts des Etats membres de ...

Page 4

Mise en œuvre du PEEB Cool dans 11 pays

Le Fonds vert pour le climat injecte 220 millions d'euros

Dans le cadre de la démarche du concept « One Health », une seule ...

Page 7



GTA Assurance Vie

Jean Marie TESSI prend les rênes de la direction générale

Page 4

LES MERCREDIS DU FISC

Tous les 1^{er} mercredi du mois à partir de 10h30

Canal OTR
Office Togolais des Recettes-OTR



C'est Reparti!

30 Nov 17^h Foire
18 Déc 2022 LOME
Foire de toutes les opportunités

THEME: COMPÉTITIVITÉ DES BIENS ET SERVICES POUR LA RELANCE ÉCONOMIQUE POST COVID 19

+1000 EXPOSANTS

+300 000 VISITEURS

90 000 M² D'ESPACE

Plan d'action conjoint « Une seule santé »

Répondre aux menaces sanitaires touchant les êtres humains, les animaux, les végétaux et l'environnement

L'Alliance quadripartite qui rassemble l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), l'Organisation mondiale de la Santé (OMS), l'Organisation mondiale de la santé animale (OMSA, anciennement OIE) et le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), a dévoilé le 17 octobre 2022, le Plan d'action conjoint « Une seule santé ».

● Maelys A.



Ce premier Plan d'action conjoint « Une seule santé » vise à créer un cadre pour faire converger les systèmes et les moyens afin de mieux prévenir, anticiper, détecter et traiter les menaces sanitaires en agissant collectivement. La finalité de cette initiative est d'améliorer la santé des êtres humains, des animaux, des végétaux et de l'environnement, tout en contribuant au développement durable. Le plan d'action conjoint, élaboré à l'issue d'un processus participatif, prévoit un ensemble d'activités ayant pour objet de renforcer la collaboration, la communication, les capacités et la coordination de la même manière dans tous les secteurs en charge des questions de santé à l'interface entre les humains, les animaux, les végétaux et l'environnement. Le Plan d'action conjoint « Une seule santé » Ce plan d'action quinquennal couvrant la période 2022-2026 est axé sur le soutien et le développement des capacités dans six domaines no-

tamment les systèmes de santé, épidémies émergentes ou récurrentes d'origine zoonotique, zoonoses endémiques, maladies tropicales et à transmission vectorielle négligées, sécurité sanitaire des aliments, résistance aux antimicrobiens et environnement. Ce document technique est fondé sur des faits concrets, des pratiques optimales et des directives existantes. Il présente un ensemble d'actions visant à faire avancer l'approche « Une seule santé » aux niveaux mondial, régional et national. Ces actions comprennent notamment l'élaboration de directives d'application à destination des pays, des partenaires internationaux et des acteurs non étatiques tels que les organisations de la société civile, les organisations professionnelles, les universités et les instituts de recherche. Des objectifs opérationnels ont été définis dans le plan d'action: établir un cadre pour une action collective et concertées visant à systématiser

l'approche «Une seule santé» à tous les niveaux; fournir en amont des orientations et des conseils en matière législative ainsi qu'une assistance technique pour aider à la définition des cibles et des priorités nationales; encourager la collaboration, l'apprentissage, la diffusion de connaissances, les solutions et les technologies multinationales, multisectorielles et multidisciplinaires. Tout cela favorise également la coopération, la responsabilité partagée, l'action et les partenariats multisectoriels, l'équité femmes-hommes et l'inclusivité. L'approche « Une seule santé » est la principale approche à adopter pour relever les défis sanitaires complexes auxquels la société doit faire face, tels que la dégradation des écosystèmes, les défaillances des systèmes alimentaires, les maladies infectieuses et la résistance aux antimicrobiens. « L'approche "Une seule santé" permet de mobiliser tous les sec-

teurs utiles, ce qui est essentiel pour lutter contre des menaces sanitaires mondiales telles que la variole du singe, la covid-19 et Ebola », a indiqué la Directrice générale de l'OMSA, Monique Eloit, soulignant la nécessité de capacités accrues en matière de prévention des maladies dans tous les secteurs. « Cela commence par garantir la santé animale. La santé des animaux est aussi notre santé, c'est la santé de tous. » Pour la directrice exécutive du PNUE, Inger Andersen, « tout le monde a droit à un environnement propre et sain, essentiel à toute vie sur Terre. La pandémie actuelle montre de manière contestable que la dégradation de la nature accroît les risques sanitaires à tous les niveaux. L'action d'un seul secteur ne saurait suffire à prévenir ou à éradiquer une maladie infectieuse ou une autre menace complexe. Les populations vulnérables de toutes

les espèces, y compris les êtres humains les plus pauvres et les plus marginalisés, paient le plus lourd tribut. Le plan d'action conjoint va faire diminuer les risques sanitaires grâce à une approche englobant la santé des êtres humains, des animaux et de l'environnement. » Des mécanismes de financement coordonnés, sur la base de struc-

tures et d'accords existants, en vue de faciliter la mise en œuvre du plan d'action conjoint. L'Alliance quadripartite va unir ses forces pour lever les ressources nécessaires à la bonne marche de cette approche commune afin de lutter contre les grandes menaces sanitaires et agir en faveur de la santé des êtres humains, des animaux, des végétaux et de l'environnement.



ECO & FINANCES

Journal d'informations, d'investigations économiques,

financières et boursières

Email : ecofinances.infos@gmail.com

Site web: www.ecoetfinances.com

REC N° 0643/01/08/2022/HAAC

Édité par L'agence de Presse ECO & FINANCES

N. RCCM: TG-LFW-01-2022-B13-02054

Adresse : rue de l'énergie Agbalepedogan derriere l'ecole cour lumière - Tél: 00228 97 25 84 84 Lomé, Togo

Directeur de publication

Komlan KPATIDE
00228 90 05 05 08

Rédacteur en chef

Bernard D. AFAWOUBO
00228 90 90 49 83

Chef d'édition

Eyram AKAKPO
00228 93 64 07 85

Rédacteurs

Keziah KPATIDE
SALLAH Patience
Yves ATCHANOUVI
Kodji GATOR JOE

Direction commerciale

00228 97 25 84 84

Graphiste

FOLIKOUE ATA K. Achille

Imprimerie

TOGO V.SPRINTS
Tirage: 3000

Investir au Togo

Un environnement des affaires favorable

Le Togo multiplie les atouts tout en bénéficiant d'un code des investissements offrant de nombreux avantages aux investisseurs. Ceci grâce à son positionnement stratégique, son modèle de développement par le corridor, son seul port naturellement en eau profonde d'Afrique de l'ouest.

● Bernard AFAWOUBO

L'amélioration de l'environnement des affaires et le lancement de projets de construction de centrales électriques devraient faciliter une augmentation des IDE dans les années à venir. Les secteurs qui attirent le plus les investissements étrangers sont les phosphates, le coton, le café, le cacao et le secteur tertiaire (infrastructures portuaires). La France, le Canada, l'Inde et la Chine sont les principaux investisseurs. Les IDE ne sont toutefois autorisés que dans certains secteurs.

Créer une entreprise, gérer les permis de construire, obtenir de l'électricité, enregistrer une propriété et obtenir un crédit sont les principales sous-catégories du classement où le Togo a apporté des améliorations majeures.

Outre la mise en place d'un guichet unique pour la création d'entreprise (Centre de Formalité des Entreprises), les réformes comprennent la réduction du capital minimum pour la création d'une entreprise



ainsi que la réduction des coûts d'obtention du permis de construire. Le pays a amélioré la surveillance et la réglementation des coupures d'électricité, en enregistrant des données sur l'indice annuel de durée moyenne des pannes du système (SAIDI) et l'indice de fréquence moyenne des interruptions du système (SAIFI).

Le coût de l'électricité

a également été réduit grâce à une réduction du montant facturé par le service public pour les travaux extérieurs et au dépôt de garantie pour une nouvelle connexion. Le pays a amélioré l'accès aux prêts en créant un bureau de crédit.

Le Togo est membre de l'Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires (OHADA). C'est

donc le code OHADA qui est applicable pour la création des entreprises.

Un environnement des affaires favorable

Le Togo offre des facilités pour la création des entreprises (Acte Uniforme OHADA, Centre de Formalités des Entreprises). Dans le pays de Faure Essozimna Gnassingbé, il n'existe aucune restriction aux droits des

étrangers à gérer des sociétés locales. L'investisseur étranger peut créer une filiale à 100%.

Le pays offre également des facilités en matière fiscale. Il est observé une diminution de l'impôt sur les sociétés en plus des avantages du Code des Investissements et de la Zone Franche.

Des instruments de garantie et de promotion des investissements avec des voies de recours en cas de litige. Il s'agit notamment de la Cour d'Arbitrage du Togo (CATO) ; la Cour Commune de Justice et d'Arbitrage (OHADA) ; la Cour d'Arbitrage de la Chambre de Commerce Internationale ; le Centre International pour le Règlement des Différends Relatifs aux Investissements (CIR-DI) ; la MIGA (Agence Multilatérale de Garantie des Investissements).

Les entreprises et personnes étrangères réalisant un investissement, ont également le droit de rapatrier ou de transférer des capitaux et des bénéfices dans le cadre

légal de la réglementation de change. Cette garantie s'étend également aux produits de la vente d'une exploitation. Le SGP (Système Généralisé de Préférences) offre au Togo, un accès préférentiel de ses produits en Europe. L'AGOA (African Growth Opportunity Act) permet aussi un accès préférentiel des produits togolais sur le marché américain.

A travers différents codes (Charte des PME/PMI, Code des Investissements, Loi sur la Zone Franche, Code minier, Code Général des Impôts), l'investisseur bénéficie également des exonérations fiscales et douanières et des mesures d'accompagnement très importants. Les contribuables physiques et personnes morales, désignées par le Code général des Impôts, qui investissent au Togo dans les conditions prévues, peuvent ainsi bénéficier d'une réduction de la base d'imposition de l'impôt sur le revenu ou de l'impôt sur les sociétés auquel ils sont assujettis.

Coopération

Une délégation du PAM chez le Premier ministre

Le Premier ministre Victoire Tomegah-Dogbé a échangé le 19 octobre 2022, à la primature avec une délégation du Programme alimentaire mondial (PAM) conduite par sa directrice exécutive adjointe Joyce Kanyangwa Luma.

● Ilona E.

Les échanges entre la délégation de la PAM et la cheffe du gouvernement ont porté sur le plan stratégique pays de l'institution onusienne pour lutter contre la faim. Les discussions ont également tourné autour des mesures à prendre afin de continuer à assurer en permanence la sécurité alimentaire dans les pays de l'hinterland. « Nous sommes à Lomé dans le cadre de notre réunion de leadership du

PAM pour l'Afrique de l'ouest et du centre, auquel je participe. Il était important pour nous de venir échanger avec le Premier ministre. Le Togo joue un rôle très important dans la sécurité alimentaire de la sous-région ouest africaine. Environ 100.000 tonnes de produits alimentaires transitent, chaque année, par ici vers le Sahel. Nos échanges nous ont permis de réfléchir avec le gouvernement togolais sur

comment assurer permanentement ce besoin vital pour les pays de l'hinterland. Nous avons notre programme ici au Togo et nous venons d'adopter un plan stratégique pays avec une activité phare sur laquelle le gouvernement togolais travaille déjà. Il s'agit de l'alimentation scolaire. C'est très nécessaire pour nous de le soutenir », a indiqué Joyce Kanyangwa Luma. La directrice exécutive

adjointe du PAM a par ailleurs félicité le Togo pour ses efforts consentis pour maintenir la paix et assurer la sécurité dans la sous-région. Un autre point sur lequel nous avons aussi discuté avec le PM est l'effort du Togo dans le maintien de la paix. Oui, le Togo est un pays de paix et de sécurité. Ceci est un grand atout pour la sous-région. Pour cela, nous avons félicité les autorités togolaises pour ce côté qui est

très important aussi pour la sécurité alimentaire de la région », a conclu Joyce Kanyangwa Luma. Le Programme alimentaire mondial (PAM) est l'organisme d'aide alimentaire de l'ONU et de la FAO. Il est la plus grande agence humanitaire qui lutte contre la faim dans le monde en distribuant une assistance alimentaire dans les situations d'urgence et en travaillant avec les communautés pour amé-

liorer leur état nutritionnel et renforcer leur résilience. Chaque année, l'institution apporte une assistance à 80 millions de personnes dans près de 80 pays. En 2020, le prix Nobel de la paix a été décerné au PAM, pour ses efforts dans la lutte contre la faim dans les différentes zones touchées par les conflits dans le monde.

GTA Assurance Vie

Jean Marie TESSI prend les rênes de la direction générale

Le Directeur général de la filiale Non Vie du groupe BCP au Togo, Jean Marie TESSI a pris le 26 septembre dernier fonction en tant que directeur général de la filiale Vie en remplacement de Claude GBIKPI.

● SALLAH Patience



GTA Assurance Vie filiale du groupe BCP, a annoncé la nomination de Jean Marie Koffi Ewonoule TESSI au poste de Directeur général en remplacement de Claude GBIKPI. Ce dernier a pris fonction le 26 septembre dernier. Avec une expérience de plus de vingt ans dans l'industrie des Assurances, Jean Marie TESSI contribuera au développement des activités de GTA Assurances Vie et à la consolidation de sa position de leader. Titulaire d'un DESS-A de l'Institut Internatio-

nal des Assurances (IIA) de Yaoundé, d'un DEA en Droit Privé Fondamental à l'Université de Lomé, d'une Maîtrise ès Sciences Juridiques à l'Université de Lomé Option Droit des Affaires et d'une Licence ès Sciences Juridiques à l'Université de Lomé Option Droit privé, Jean Marie TESSI est également détenteur de plusieurs certificats Exécutive, notamment de HEC Paris et HEC Montréal en Management et Gestion du Leadership. Jean Marie TESSI est par ailleurs Secrétaire

Général de l'Association des Grandes Entreprises du Togo (AGET) et Sénateur de la Jeune Chambre Internationale. Avant de rejoindre le groupe BCP en 2014 en qualité de Directeur Général de GTA Assurances, Jean Marie TESSI, 51 ans, a construit une solide carrière marquée par son passage à NSIA Assurances-Togo, FEDAS TOGO (devenue OGAR ASSURANCES TOGO) et Beneficial Life Insurance Togo, actuellement Groupe Prudential.

Préservation du patrimoine routier dans l'espace UEMOA

Les ministres en charge des transports et des infrastructures en conclave à Lomé

Les experts des Etats membres de l'Union économique et monétaire ouest africain (UEMOA), préparent la réunion des ministres en charge des infrastructures et des transports, relative à l'application du règlement 14.

● Keziah KPATIDE



En prélude à la réunion des ministres en charge des infrastructures et des transports qui se tient ce jour à Lomé, les experts des Etats membres s'étaient rassemblés les 19 et 20 octobre dernier en vue de la préparation de cette rencontre. L'ouverture des travaux a été présidée par Aminata Ciria Lo Paye, Représentante Résidente de la Commission de l'UEMOA au Togo en présence de Mahaman Sanoussi Amadou, Conseiller technique du commissaire en charge de l'aménagement du territoire communautaire et des transports. « C'est pour faire face à la préoccupante question de la surcharge sur le réseau routier communautaire que le Conseil des ministres de l'UEMOA a adopté le 16 décembre 2005, le règlement 14 relatif au contrôle de la charge à l'essieu et dont l'objectif principal

est de préserver les infrastructures routières et de contribuer à la durabilité des investissements réalisés », a indiqué Aminata Ciria Lo Paye la Représentante Résidente dans son intervention. Malheureusement, l'application de ce règlement sensé accompagner le développement des infrastructures routières rencontre de nombreuses difficultés. En effet, 17 ans après l'adoption de ce règlement et malgré plusieurs réunions ministérielles, « son application demeure en deçà des résultats escomptés. Des avancées notables ont été enregistrées, mais des défis importants restent à relever », a-t-elle poursuivi. La présente réunion permettra d'établir l'état de mise en œuvre des recommandations issues des réunions des ministres de 2019 et de celle des Experts de 2020, afin de proposer une stratégie ambitieuse

mais réaliste pour des avancées décisives visant l'application intégrale et concomitante du Règlement 14. Les représentants des ministères en charge des transports et des infrastructures, des personnes ressources ainsi que des cadres de la Commission de l'UEMOA, ont pris part aux travaux. Les conclusions de la réunion des experts ont pris fin le 20 octobre et seront présentées à la réunion des ministres qui se tient ce vendredi 21 octobre 2022 dans la capitale togolaise. Il faut souligner que cette cérémonie qui aura lieu à l'hôtel 2 février permettra d'harmoniser les normes et des procédures du contrôle du gabarit du poids et de la charge à l'essieu des véhicules lourds de transports des marchandises dans la l'espace UEMOA.





SIALO

Salon International de l'Agriculture
et de l'Agroalimentaire de Lomé

.de la terre à la table ...

9^{ème} Edition

ENEZ RENCONTRER LES ACTEURS DE L'AGRICULTURE ET DE L'AGROALIMENTAIRE

Rendez-vous

25 - 02 2022
OCTOBRE NOVEMBRE

CETEF TOGO 2000



ENTRÉE LIBRE ET GRATUITE



giz



Gentaure
Communication EVENT

+228 70248813 | salon-agriculture.tg

Financement de la BIDC au Bénin

12 milliards pour accroître la production du riz, du maïs et divers

Le Ministre d'Etat, Ministre de l'Economie et des Finances, Romuald WADAGNI a procédé, le 15 octobre 2022 à Washington DC (Etats-Unis), avec le Président du Groupe de la Banque Islamique de Développement (BID) à la signature d'un accord de financement de 18,40 millions de dollars US soit 12 milliards de FCFA. L'accord a été signé en marge des Assemblées annuelles de la Banque Mondiale et du Fonds Monétaire International.

Un financement de 18,40 millions de dollars US soit 12 milliards de FCFA. C'est le montant de l'accord de financement signé, samedi 15 octobre 2022, en marge des Assemblées annuelles de la Banque Mondiale et du Fonds Monétaire International à Washington DC (Etats-Unis) entre le Président du Groupe de la Banque Islamique de Développement (BID) et le Ministre d'Etat,

Ministre de l'Economie et des Finances, Romuald WADAGNI. Le financement contribuera à la mise en œuvre du Projet Intégré de Développement des Chaînes de Valeurs (PDICDVA) dans 16 communes du Bénin. Le PDICDVA a pour but de stimuler un sous secteur intégré viable du riz et du maïs afin de promouvoir la diversification économique, la sécurité alimentaire,

les opportunités d'emploi durable et améliorer les moyens de subsistance des populations. Le projet vient renforcer les efforts du Gouvernement pour l'atteinte des Objectifs de Développement Durable n°2 (Zéro faim) et 12 (consommation et production durable). Selon un communiqué du Ministère de l'Economie et des Finances, le financement s'inscrit dans le cadre de la mise

en œuvre du Programme d'Actions du Gouvernement (PAG 2021-2026) et servira à la mise en œuvre de diverses activités, notamment : (i) le développement et la réhabilitation de nouveaux bas-fonds avec des schémas d'irrigation adéquats ; (ii) l'accès à des semences améliorées pour le riz et le maïs ; (iii) la réhabilitation de routes d'accès et réservoirs d'eau ;

(iv) l'amélioration de l'accès aux équipements agricoles et de pré-récolte modernes ; (v) la construction et l'équipement de magasins de stockage, complexes d'étuvage du riz, aires de séchage, etc. La zone intervention du projet couvre près de 70 % du potentiel agricole du pays regroupant trois pôles de développement agricole que sont : pôle 1 (vallée du

Niger), pôle 2 (Alibori sud et Borgou Nord) et la partie sud du pôle 4. Elle s'étend sur 16 communes à savoir Baniokoara, Bantè, Bèmbèrèkè, Dassa, Glazoué, Kalalé, Kandi, Karimama, Malanville, N'dali, Nikki, Savalou, Savè, Sinendé et Tchaourou.

24haubenin.bj

Ghana

Le cedi devient la devise la plus faible au monde

Confronté à une inflation galopante depuis le début de l'année 2022 avec un pic de 37,2% en septembre, le Ghana doit encore faire face à un autre déboire.



En effet, Bloomberg nous apprend qu'en s'effondrant de 3,3% ce 17 octobre 2022, le cedi ghanéen est devenu la devise la plus faible au monde à cause

d'une forte dépréciation de 47,63% par rapport au dollar américain. En d'autres termes, le billet vert s'est fortement apprécié par rapport au cedi, 1 dollar étant

passé de 6,15 cedis au 31/12/2021 à 11,75 cedis au 17/10/2022, soit un renchérissement de 91,06%. Ainsi, les pertes du cedi ont dépassé celles de la

roupie sri-lankaise qui s'est effondrée de près de 45% par rapport au dollar depuis le début de l'année, faisant par ricochet de la monnaie ghanéenne la devise la moins performante au monde. Cette chute du cedi pourrait s'expliquer par les perspectives économiques incertaines qui prévalent actuellement dans le pays. De fait, exposé à un risque réel de surendettement, le Ghana éprouve d'énormes difficultés à financer son déficit budgétaire qui est

ressorti à 6,4% du PIB sur les 9 premiers mois de l'année 2022. On rappelle que l'encours de la dette publique qui cumulait à 81,8% du PIB fin 2021, est retombé à 78% du PIB fin mars 2022. Ce niveau d'endettement élevé associé à la détérioration des conditions de financement sur les marchés financiers internationaux, limite de facto l'accès du pays aux marchés d'euro-obligations. Dans ces conditions, les autorités ghanéennes

se sont tournées vers le Fonds monétaire international (FMI) avec lequel elles négocient depuis le mois dernier une facilité de crédit étendue. Le pays espère recevoir jusqu'à 3 milliards de dollars de prêts sur trois ans pour soutenir ses finances publiques ainsi que sa balance des paiements.

S i k a f i n a n c e

Sénégal /Cherté du loyer:

Macky Sall revient à la charge et annonce une baisse

Au Sénégal, une loi portant sur la baisse des loyers à usage d'habitation a été votée en 2014. Toutefois, sur le terrain, le constat est effarant. Le loyer a augmenté de 38 %, au moment où il était prévu une baisse initiale de 29 % pour les loyers les plus bas, étouffant de plus en plus de familles.



Face à la flambée du coût du loyer, l'Assemblée nationale avait voté en 2014 une loi portant sur la baisse des loyers à

usage d'habitation. Celle-ci, promulguée par le chef de l'Etat, est entrée en vigueur après sa publication au Journal Officiel

daté du 22 janvier 2014. Elle visait à faire face à la baisse du pouvoir d'achat des ménages ru- dement affectés par la

hausse des prix des loyers. Accueillie avec beaucoup d'enthousiasme par les locataires, cette loi a fini par être un échec. Mais face à la crise actuelle, l'Etat a relancé à nouveau la même loi pour rendre effective la mesure en trois mois, suivant les recommandations des concertations sur la vie chère. Aujourd'hui, pour réussir la baisse du loyer tant attendue par les Sénégalais, la commission en

charge de ce dossier a recommandé «un meilleur encadrement des tarifs, une réglementation de la profession d'agent immobilier, la digitalisation du système d'information sur le cadre juridique du loyer». Les locataires qui ont été assez bluffés sur la question ont aujourd'hui des avis mitigés. Depuis la mise en place de la loi sur la baisse du loyer, les bailleurs ont toujours eu des moyens

pour se soustraire à la directive présidentielle et de l'Etat. En ce contexte marqué par le renchérissement des matériaux de construction, autoriser la baisse du loyer s'avère difficile, voire impossible, selon les bailleurs qui ne comptent pas, encore une fois, écouter l'Etat.

Source: Le360

Mise en œuvre du PEEB Cool dans 11 pays

Le Fonds vert pour le climat injecte 220 millions d'euros

Dans le cadre de la démarche du concept « One Health », une seule santé, les cadres du ministère de l'environnement et des ressources forestières (MERF); ministère de l'agriculture, de l'élevage et du développement rural (MAEDR) puis de l'Agence Nationale de la Protection Civile (ANPC) sont en atelier du 17 Le conseil d'administration du Fonds vert pour le climat (FVC) a approuvé le 18 octobre 2022, un financement de 220 millions d'euros sur une enveloppe globale de 1,3 milliard d'euros, pour stimuler le secteur de l'éco-construction. 20 octobre 2022 à Kpalimé sur la notion de Communication sur les Risques et l'Engagement Communautaire (CREC).

● Bernard AFAWOUBO



Le fonds vert pour le climat injecte 220 millions d'euro dans l'efficacité énergétique des bâtiments de 11 pays notamment l'Albanie, l'Argentine, le Costa Rica, Djibouti, l'Indonésie, le Mexique, le Maroc, le Nigeria, la Macédoine du Nord, la Tunisie et le Sri Lanka. Ce nouveau financement permettra la mise en œuvre du PEEB Cool, une composante du Programme pour l'efficacité énergétique des bâtiments (PEEB) qui sera mise en œuvre conjointement par l'Agence française de développement (AFD) et la Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ). En effet, le secteur des bâtiments, en plein essor dans les pays du Sud, est particulièrement vulnérable aux conséquences du réchauffement climatique. Le secteur représente aujourd'hui près de 40 % des émissions de gaz à effet de serre liées à l'énergie au niveau mondial. Si rien ne change, ce pourcentage est voué à augmenter drastiquement au cours des prochaines années, avec notamment une demande d'énergie liée à la climatisation qui triplerait d'ici 2050. Ainsi, 11 pays d'Afrique, d'Asie, d'Europe de l'Est et d'Amérique latine bénéficieront du PEEB Cool,

dont la mission est de promouvoir la conception, la construction et l'exploitation de bâtiments résilients au changement climatique et économes en énergie. Outre la contribution du FVC, l'Agence française de développement (AFD) va investir 1,11 milliard d'euros sous forme de prêts et 4 millions d'euros sous forme de subventions et d'assistance technique aux projets d'efficacité énergétique. Le ministère fédéral allemand de l'économie et de l'action climatique (BMWK) contribuera également à hauteur de 2,5 millions d'euros sous forme de subventions pour des appuis aux politiques publiques et des activités de sensibilisation à l'international. A travers la participation de ces 11 pays à ce programme plus de 1,13 million de personnes verront leurs conditions de vie améliorées par des bâtiments plus économes en énergie et mieux adaptés aux conséquences de la hausse des températures.

Ce programme soutiendra principalement le développement de nouvelles constructions, mais portera également sur la rénovation des bâtiments existants. Il est estimé que 35 000 bâtiments nouveaux et rénovés bénéficieront du sou-

tien direct du programme pour devenir plus résilients et efficaces en énergie. Environ 1 563 million de tonnes d'équivalent CO2 seront réduites ou évitées grâce à l'impact du PEEB Cool. Les émissions de CO2 seront réduites à toutes les phases de la construction et de l'exploitation. L'accent sera mis sur la réduction des émissions dues au refroidissement grâce au développement de bâtiments bioclimatiques permettant d'améliorer le confort thermique et la sécurité des usagers. En effet, outre la réduction des émissions de gaz à effet de serre, le PEEB Cool vise à accroître la résilience des bâtiments aux événements climatiques extrêmes, mais aussi aux crises économiques et à la pénurie d'énergie. Il est également prévu que le PEEB Cool contribue à la création d'environ 27 000 emplois, principalement dans les activités de construction. Selon Manelle Ait-Sahlia, directrice adjointe de la division Energie à l'AFD, grâce à sa facilité d'investissement, le PEEB Cool soutiendra les acteurs locaux dans la mise en œuvre de projets de bâtiments à grande échelle en mettant l'accent sur l'amélioration des conditions de vie des familles à revenus

faibles et moyens, particulièrement vulnérables aux chaleurs extrêmes. « En même temps, nous sommes aussi très soucieux de suivre de près les directives ambitieuses du FVC en termes de normes environnementales et sociales, y compris l'égalité des sexes, afin de s'assurer que le PEEB Cool place le bien-être des personnes au centre de ses activités » a-t-elle déclaré.

« La facilité d'appui sectoriel du PEEB Cool se concentrera sur la promotion d'un cadre politique favorable aux bâtiments à faibles émissions et résilients au changement climatique, par le déve-

loppement de codes bâtiments verts, de labels et de mécanismes d'incitation pour attirer les investissements privés. Le renforcement des capacités des acteurs locaux est également très important pour nous car nous voulons que le PEEB Cool ait des impacts positifs à long terme dans les pays au-delà de la durée du programme » a indiqué Mike Enskat, chef de secteur énergie, eau et mobilité (programmes mondiaux) à la GIZ. Isabel Geppert, chef du secrétariat du PEEB, salut l'approbation du financement par le FVC et déclare que « le PEEB et ses partenaires financiers sont impatients de travailler en

étroite collaboration avec les onze pays pour mettre rapidement en œuvre le PEEB Cool. Les bâtiments efficaces en énergie et résilients sont essentiels pour créer des conditions de vie adaptées au monde de demain. Nous sommes très conscients qu'avec les crises énergétique et climatique mondiales actuelles, le besoin et l'urgence de construire des bâtiments résilients et efficaces en énergie ont encore augmenté dans nos pays partenaires. C'est un élément essentiel à la création de conditions de vie adaptée au monde de demain ».

Elim CAN U23 /Togo vs Afrique du Sud

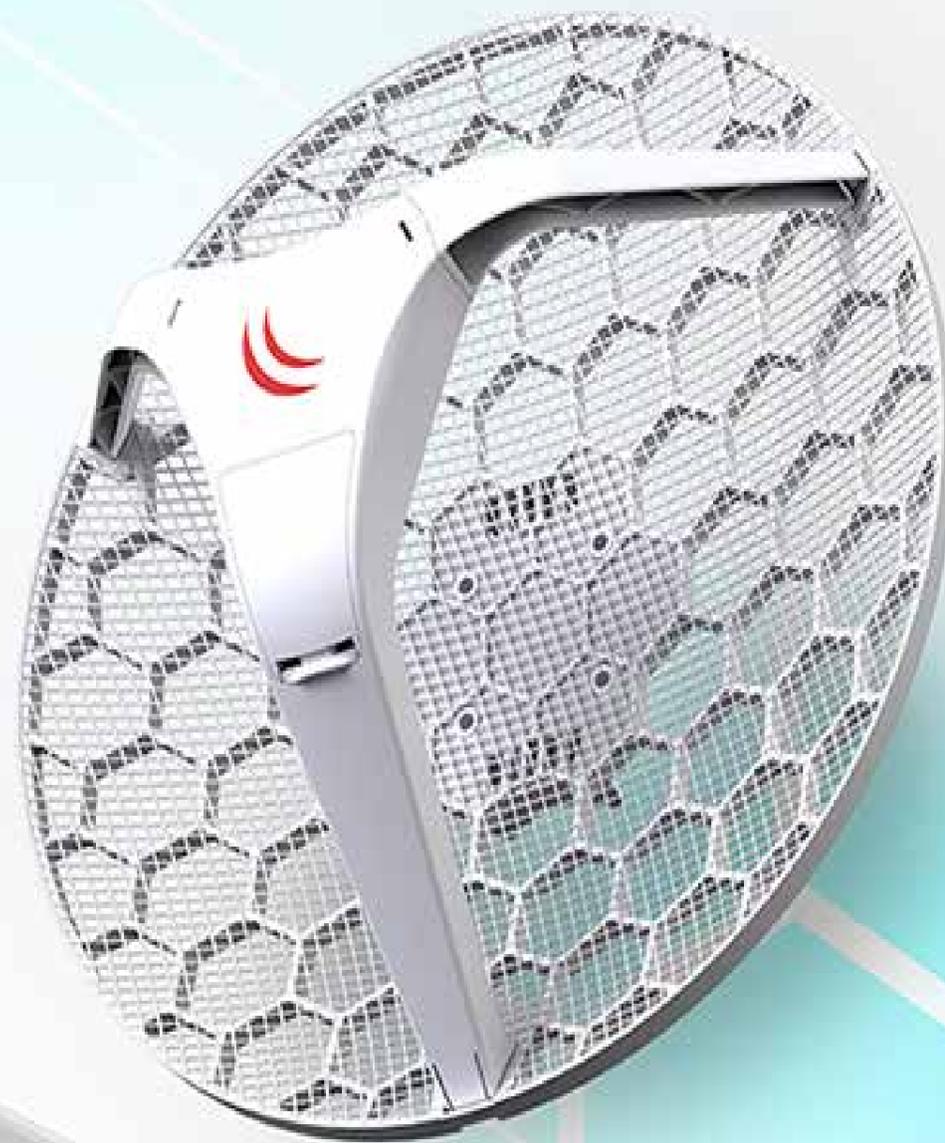
La CAF envoie à Kégué un quatuor d'arbitres nigériens

Le Togo reçoit l'Afrique du Sud le dimanche 23 octobre prochain à 16 heures GMT au Stade de Kégué dans le cadre du deuxième tour des éliminatoires de la CAN U23.

Le quatuor arbitral qui officiera ce match aller qui oppose les deux nations, viendra du Niger. M. Moussa AHAMADOU ALOU, maître du jeu au Stade de Kégué, sera épaulé par ses compatriotes Abdoul Aziz MOCTAR SALEY (1er assistant), Soufia SOUFI ABDOU GARBA (2è assistant) et Oumarou IDI ISSAKA (4è officiel). Le commissariat de cette rencontre sera assuré par le nigérian Al-

haji Babagana KALLI. La CAF a par ailleurs désigné comme officier Covid-19 de la rencontre, le Dr Kangni Atanyigan EKOUE-KOUVAHEY (médecin du Togo) Après avoir éliminé la Mauritanie au premier tour, les Eperviers espèrent se mesurer à leurs homologues de l'Afrique du Sud, le dimanche 23 octobre à Lomé puis le 30 octobre à Johannesburg pour le compte du 2ème tour des élimina-

toires de la CAN U23 qui sera organisée l'année prochaine au Maroc. Rappelons qu'en cas de qualification, le Togo affrontera au troisième et dernier tour le vainqueur du match Tunisie vs Congo. En marge des deux matchs, Afizou Traoré, le sélectionneur des Eperviers U23, tiendra une conférence de presse ce vendredi 14 octobre à 10h, au siège de la Fédération Togolaise de Football (FTF).



**LIVRAISON
POSSIBLE** 



+228 96 29 06 75

+228 92 96 47 96

